MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

REINACH formations

Certificat individuel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto »

Public

Toute personne qui utilise à titre professionnel des produits phytosanitaires : responsable d'entreprise paysagiste ou salarié, responsable d'exploitation agricole ou salarié, prestataire de service, agent de collectivités territoriales ...

Objectifs

- ✗ Comprendre les risques sur la santé
- ✗ L'environnement de l'usage des produits phytosanitaires
- ✗ Connaître les règles à respecter et les mesures de réduction de l'usage de ces produits

Déroulé, contenu, méthodes pédagogiques

- ✗ Réglementation et sécurité environnementale ; Santé sécurité de l'applicateur et des usagers des espaces traités ; Comment limiter l'usage des ces produits, utiliser des méthodes alternatives. Apports en salle, visites, exercices pratiques.
- ✗ Autoformation sur ordinateur en cas de faible effectif. Possibilité de e-learning, formation autonome,
- ✗ Primo-formation se terminant par un test d'évaluation des connaissances sous forme de QCM (Questions à Choix Multiples).
- ✗ Organisation de journée formative de renouvellement

Modalités pédagogiques : en présentiel ou à distance / Modalités d'évaluation : test certificatif

Validé par : Attestation de suivi de formation ou bordereau de score en cas de test.

Durée et lieu, dates ou période

Décideur en entreprise soumise à agrément – primo (3 jours) : à distance (hors test final)
Décideur en entreprise non soumise à agrément – primo (2 jours) : 23 et 24/11/2023
Renouvellement décideur (1 jour) : 20/12/2023 ou à distance
Opérateur primo certificat (2 jours) : novembre 2023. Renouvellement (1 jour) : décembre 2023
Tests divers certiphyto (1h30) ou formation à ditance : **nous consulter**

Lieu : CFPPA Savoie-Bugey. Possibilité sur un autre site

S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	Jt	A

Intervenants

Formateurs spécialisés du CFPPA Savoie-Bugey

Coût et financement

Tarif indicatif 112€ par jour de formation et 120€ le test - Possibilités de financements. Prise en charge variable selon le financement. Nous contacter pour tout renseignement.

Contacts et inscription

Informations administratives et financières : Céline Radigales celine.radigales@educagri.fr

CFPPA Savoie Bugey | Tel : 04 79 25 42 02 | www.reinach.fr
Domaine Reinach – 1031 Avenue C. Albert – 73290 La Motte-Servolex

vivea · pôle emploi · agefiph · CAPIAT · MON COMPTE FORMATION · H+ Formation · La Région Auvergne-Rhône-Alpes · ÉCOPHYTO

Le Centre est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap.
Nous contacter pour toute information sur l'accompagnement et l'accessibilité du centre.

MAJ 02-09-2023

De quel certiphyto ai-je besoin ?

J'utilise, à titre professionnel, des produits phytosanitaires ↙ ↘			J'achète et je vends des produits phytosanitaires à des professionnels et au grand public ↓	Je donne des conseils concernant l'usage des produits phytosanitaires ↓
Je passe les produits avec des consignes qui me sont données par un supérieur	Je décide du choix des produits, j'organise les chantiers, la traçabilité, ... ↙ ↘		↓	↓
↓	Je réalise ce travail sur des surfaces dont j'ai la gestion	Je réalise ce travail en **prestation de service** chez des clients	↓	↓
↓	↓	↓	↓	↓
Certiphyto « Opérateur »	Certiphyto « Décideur en entreprise **non** soumise à l'agrément »	Certiphyto « Décideur en entreprise **soumise** à l'agrément »	Certiphyto « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques »	Certiphyto « conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »

Comment obtenir le certiphyto qui est nécessaire pour mon activité professionnelle ?

Vous avez un certiphyto encore valide. Vous devez le **renouveler entre 3 et 6 mois avant son expiration** ↙ ↘		Vous n'avez pas de certiphyto. Il vous faut un **primo** certificat		
Vous pouvez le faire en participant à une **formation** d'une durée de 7h00	Vous pouvez le faire par un **test** (durée 1h30) qu'il vous faut réussir.	Vous n'avez pas de diplôme ou celui-ci a plus de 5 ans ↙ ↘		Vous avez obtenu, il y a moins de 5 ans, un diplôme dans les métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt .....
↓	↓	Vous pouvez participer à une **formation** de 2, 3 ou 4 jours selon le certiphyto. Elle comprendra un contrôle des connaissances sous forme de test avec des questions à choix multiples (QCM) qu'il vous faudra réussir.	Vous pouvez le faire par un **test** qu'il vous faut réussir.	↓ Selon le **diplôme** vous pouvez avoir un certiphyto. Contacter nous !
↓	↓	↓	↓	↓
Le certiphyto est un certificat délivré par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Il vous faudra dans tous les cas le demander au titre, soit d'un diplôme, soit d'une attestation de formation, soit d'un test réussi. La demande se fait sur le site « service-public.fr				

Contenu de la formation

Ce contenu est conforme aux directives en la matière. Il comprend à part à peu près égales : le point de la réglementation et sécurité environnementale, la santé et sécurité de l'applicateur et des usagers des espaces traités et les techniques alternatives permettant de limiter l'usage des ces produits.

Renouvellement

Le certiphyto a une durée de validité de 5 ans. Entre 3 et 6 mois avant cette échéance, il est nécessaire de prévoir son renouvellement : il peut se faire soit par une formation d'une journée, soit par un test.

MAJ 02-09-2023